



Le concept des courses

Cette journée sportive aura lieu le dimanche 07 Avril 2024 sur le stade municipal à Fréjairolles 81990.

1 / Les courses individuelles s'effectuent sur deux parcours balisés de 13 et 26 kms.

Le parcours est fléché et balisé, cette épreuve est ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, de la catégorie junior à vétéran.

Le départ est fixé à 09 h 00.

2 / La randonnée pédestre s'effectue sur une boucle de 10 kms.

Le parcours est fléché et balisé, cette épreuve est ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, de la catégorie junior à vétéran sur le site du chemin de la Gaugne.

Le départ est libre à partir de 9 h 00

3 / Les randonnées VTT s'effectuent individuellement sur le chemin de la Gaugne en partie puis sur des parcours sont fléchés et balisés, ces épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, de la catégorie junior à vétéran sur deux parcours de 35 et 55 kms.

2 / Les moyens d'accès

L'accès au stade municipal de FREJAIROLLES peut se faire :

A pied, pour les habitants de la commune

En voiture :

Accès par la route départementale 81 depuis ALBI

Accès par la rocade d'Albi sortie 17 Fréjairolles

La participation

Pour participer à ces épreuves, il est obligatoire que chaque personne inscrite soit :

- Titulaire d'une licence sportive FFA pour la saison en cours
- Titulaire d'une licence sportive FFC pour la saison en cours
- Titulaire d'une licence sportive des fédérations FSGT, FSCF, UFOLEP, UNSS, UGSEL, FFTri...
- Titulaire d'un certificat médical portant la mention « de non contre-indication à la pratique du sport » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou photocopie certifiée conforme.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accidents.

La consommation d'alcool, de stupéfiants ou de produits dopants, est strictement interdite.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe ou d'un concurrent.

L'inscription

Ces épreuves se déroulent sur des circuits balisés pour l'ensemble des épreuves

Engagement :

Chaque participant versera un droit d'inscription et cela jusqu'à la date du 07 Avril 2024.

Le retrait des dossards se fera à la salle des associations à partir du 22 Mars 2024 et le jour des épreuves en se présentant au stand du même nom au moins 1h00 avant l'épreuve.

Un participant est considéré comme engagé après le règlement des frais d'inscription. Les frais d'inscription sont définitivement acquis à l'organisation et ne seront pas remboursés en cas de forfait.

Le chronométrage

Il n'y a pas de chronométrage mais un classement est prévu pour les courses à pieds

La sécurité et les assurances

La sécurité est assurée par l'organisation, la responsabilité médicale sera assurée par des secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Assurance responsabilité civile : Conformément à la loi, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les compétences de leur responsabilité civile, celles de leurs bénévoles auprès de la MAIF.

Assurance individuelle accident : Les participants doivent avoir une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non licenciés à une fédération sportive.

En acceptant le règlement, les concurrents certifient avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile.

Les récompenses

Trophées ou coupes aux 3 premier(e)s pour les courses à pieds + lots.

Médailles à tous les participants

L'esprit « Respect de la nature »

Pour tout concurrent, le fait de s'inscrire aux épreuves implique qu'il connaît le règlement, qu'il en accepte tous les termes et s'engage à les respecter. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète choisi.

La présence d'accompagnateur à pied ou en vélo sur le parcours doit être soumise à l'accord de l'organisateur.

Les concurrents devront, par respect de l'environnement, veiller à ne pas laisser de détritrus après leur passage.

Pour sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa prestation dans le cadre de cette journée.

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les organisateurs de ces épreuves déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Lu et Approuvé

L'organisation

Le participant / L'équipe

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.